

COMMUNE DE VINASSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 30 septembre 2010

Nombre de Membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 16
Date de la convocation : 24/09/2010
Date d'affichage : 15 octobre 2010

L'an deux mille dix et le trente du mois de septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

PRESENTS : MM. Didier ALDEBERT - Gérard GARCIA – Christian GARRABE- Victor FUERTES - Gérard FRATICOLA – Gérard BATIGNE – Jean-Paul BACABE- Mme Sylvie BARRAU –Mmes Chantal ESPADA- CAYRE Katia- Marie IMBERNON – M Jean Louis OURNAC - Cyril POULET – Mmes Nadine RESSEGUIER– Marie-Claude DELLONG –M. ROUCH.

REPRESENTES : M. GRANAL par M. FUERTES ;
Mme FOURGOUS par M. BATIGNE
Mme. CODINA par M. GARCIA

Secrétaire de séance : Mme RESSEGUIER Nadine.

En ouverture de séance, le Conseil adopte le compte rendu de la séance du 1^{er} juillet 2010 présenté par Madame IMBERNON Marie.

10-23 Modification tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux contrats d'aides à l'emploi arrivent à terme le 05 novembre 2010. Mis en place depuis deux ans, les postes occupés peuvent être pérennisés. Compte tenu de la politique municipale en matière de soutien sur les emplois locaux et sur la nécessité de ces deux postes de travail, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs municipaux en créant deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps non complet.

10-24 Acquisitions de terrains

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les engagements du Conseil Municipal pour la préservation des espaces naturels, la défense de la viticulture et la lutte contre la cabanisation.

Il rend compte des différents contacts établis pour acquérir les parcelles suivantes :

- Parcelle AW 10 au lieu dit « Fount de la Lèque » de 7 231m² pour 5 000€ dans le cadre du droit d'usage de préemption avec la SAFER,
- Parcelle AI 44 au lieu dit « Les Crouzets » de 5 706m² pour 5 706€ dans le cadre d'une procédure amiable,
- Parcelles AV 36 et AV 39 au lieu dit « Carrière Blanche » de 3 812m² pour 1 000€ dans le cadre d'une procédure amiable.

L'assemblée à l'unanimité donne son accord pour l'acquisition de ces parcelles, les crédits nécessaires étant inscrits dans le cadre du budget primitif 2010.

10-25 Mise à jour du règlement intérieur de la commande publique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 30 septembre 2008, avait été adopté le règlement de la commande publique. Il propose, compte tenu des nouvelles dispositions réglementaires parues depuis, de mettre à jour ce règlement en ce qui concerne les marchés à procédures adaptées.

L'assemblée adopte à l'unanimité le nouveau règlement intérieur de la commande publique qui prévoit quatre procédures d'achat en fonction du montant prévisible du marché ; de 1 à 3 999€ HT ; de 4 000 à 19 999€ HT ; de 20 000 à 89 999€ HT et de 90 000 à 1 000 000€ HT.

10-26 Décisions modificatives budgétaires

Comme tous les ans, il est proposé des réajustements budgétaires pour tenir compte des dépenses ou recettes constatées.

Le Conseil, après avoir pris connaissance dans le détail des différentes modifications, approuve le réajustement budgétaire tel que proposé, soit 8 500€ de recettes supplémentaires dans la section de fonctionnement et un réajustement de moins de 6 175€ en section d'investissement.

10-27 Actions en justice pour infraction au PLU

L'assemblée est informée des nombreuses démarches entreprises depuis le 19 mai 2008 pour l'occupation illicite d'un terrain par une famille au lieu dit « les Gourgs ». Cette affaire doit passer devant le tribunal correctionnel de Narbonne le 17 décembre prochain pour infractions au PLU ; installation non autorisée d'une résidence mobile et dépôt illégal de déchets.

Le Conseil Municipal approuve les démarches réalisées et autorise Monsieur le Maire à représenter les intérêts de la commune au tribunal, assisté d'un avocat.

10-28 Demande de subvention pour la réhabilitation de l'ancienne décharge

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget primitif, il avait été acté le projet de réhabilitation de l'ancienne décharge publique des Libanes pour un montant de 24 200€ HT financé à hauteur de 70%. Toutefois, le projet soumis à l'approbation de l'ADEME a été revalorisé à hauteur de 34 700€. Il propose de solliciter à nouveau les aides financières en tenant compte de cet ajustement. Le Conseil donne son accord sur le projet actualisé de la réhabilitation de l'ancienne décharge des Libanes. Il prend acte que l'aide du Conseil Général est déjà acquise. Il autorise Monsieur le Maire à rechercher les financements complémentaires auprès du Conseil Régional et de l'ADEME.

10-29 Participation opération « Gâche pas ta vie »

Comme l'an dernier, le Grand Narbonne a mis en place sur l'ensemble de son territoire une navette de bus permettant de se rendre en toute sécurité les vendredis et les samedis sur les discothèques de Narbonne et du Littoral.

Une participation financière est identique à celle de 2009, soit 1 000€.

L'assemblée donne son accord pour le versement de cette participation.

10-30 Projet de mise aux normes de l'aire de remplissage de pulvérisateurs.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des démarches réalisées avec la chambre d'agriculture de l'Aude pour normaliser l'aire de remplissage des pulvérisateurs située à proximité du stade.

Ce projet, une fois validé par la MISE (Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques) de la Préfecture, permettra de répondre à plusieurs objectifs environnementaux :

- Avoir une aire de remplissage réglementaire en terme d'implantation et de rejet
- Eviter les abus constatés sur la prise d'eau actuelle par la mise en place d'un contrôle des personnes ayant accès à la borne.
- Le coût du projet estimé à 11 800€ HT pourrait être subventionné à hauteur de 70% (Région, FEDER, et Département).

Le Conseil donne son accord pour rechercher le financement pour la mise aux normes de l'aire de remplissage et dans l'affirmative, inscrire ce projet sur le budget 2011.

10-31 Avis sur l'adhésion au Grand Narbonne de Communes membres de la Communauté de communes du Canal du Midi en Sud Minervois.

Par délibérations en dates des 23 juillet et 2 septembre 2010, le Conseil Communautaire du Grand Narbonne a approuvé les demandes d'adhésion des communes suivantes :

ARGELIERS ; GINESTAS ; MIREPEISSET ; ST MARCEL sur AUDE; ST NAZAIRE D'AUDE ; STE VALIERE ; SALLELES D'AUDE ; VENTENAC EN MINERVOIS ; BIZE MINERVOIS et POUZOLS MINERVOIS.

Il convient aux conseils municipaux des communes déjà membres du Grand Narbonne de se prononcer sur ces demandes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur ces adhésions, un débat a lieu notamment sur les conséquences pour les compétences assurées par la CCC Du Midi en Sud Minervois et inscrites dans celles du Grand Narbonne et sur la représentation des communes au sein du Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les demandes d'adhésion au Grand Narbonne des communes citées ci-dessus.

Affaires diverses :

10-32 Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 800€ au FUL (Fonds Unique pour le Logement) géré par le Département pour la lutte contre la précarité dans les domaines de l'énergie, de l'eau, du téléphone et des loyers.
- 431€ à l'ESV pour le remboursement de frais supportés lors de la fête des associations le 03 juillet 2010.

10-33 Le Conseil Municipal apporte son soutien au projet de création d'un syndicat d'initiative sur la commune. Ce projet soutenu par la Maison de la Clape est cohérent avec le développement de l'accueil et de l'hébergement à Vinassan (aire de camping cars ; chambres d'hôtes, gîtes, hôtellerie). En complétant les activités de la Maison de la Clape, le Syndicat d'Initiative contribuera à l'accueil et à l'information des touristes et à la coordination des divers partenaires du développement touristique.

10-34 Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'avis défavorable émis par Monsieur le commissaire enquêteur au projet d'extension de l'aire de stationnement poids lourds de l'aire Vinassan Nord. Cette conclusion est le résultat de la forte mobilisation rencontrée pendant l'enquête publique et l'apport d'éléments qui n'avaient pas été suffisamment pris en compte par les auteurs du projet (risques inondations, enjeux environnementaux...)

Cet avis défavorable ne met pas fin au projet, la décision définitive appartient au représentant de l'Etat. Dans cette attente, il convient de rester vigilant.

10-35 Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées :

Par décision du 26/07/2010 signature d'un contrat d'assistance juridique avec Maître BONNET Frédéric du barreau de Perpignan pour un montant mensuel de 220€ HT.

Par décision du 22/06/2010 création de la régie de recettes de l'aire de service pour camping cars et nomination des régisseurs de recettes

Par décision du 08/09/2010 signature d'un marché avec la SCREG pour la réalisation d'un bicouche sur le parking Montestruc pour un montant de 3 914€ HT.

Par décision du 08/09/2010 signature d'un marché avec LAGUZOU pour réalisation d'un fossé d'évacuation d'eau pluviale rue du Devès pour un montant de 4 000€ HT

Par décision du 22/09/2010 signature d'un marché avec les pompes funèbres du Golfe du Lion pour les travaux de reprise de concessions abandonnées au cimetière vieux pour un montant de 4 765€ HT.

10-36 Compte tenu des difficultés rencontrées lors du prêt de la salle Léon Caraveilhe avec les bruits de voisinage, il est décidé de modifier le règlement de location de la salle comme suit :

- Caution pour le prêt de la salle 500€
- Ajout du point suivant : « Toute plainte justifiée du voisinage liée à l'utilisation de la salle entraînera automatiquement et sur décision du Maire, la retenue de la caution. »

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire